



Obtention documents valant factures

Par **girouette49**, le **31/12/2016** à **15:33**

Bonjour

A la suite d'un litige (panne injection sur Clio), problème connu et récurrent sur la marque, Renault a pris en charge partiellement le cout de 4800 euros. le garagiste a payé le reste (faute professionnelle qu'il reconnaît). Il m'est impossible d'obtenir document prouvant que la totalité des réparations prévues l'a bien été avec pièces neuves mises à dispo par Renault. Sul un devis m'est remis valant facture me dit l'expert auto désigné par mon assurance PJ. Or le protocole accord prévoit changement distribution. Ca ne figure pas sur le devis. Multiples relances de l'expert, qui ne réagit pas

Quel recours ?

Recommandé, ordre des expert, garagiste, mon assurance PJ ???

Merci

Par **morobar**, le **01/01/2017** à **14:19**

Bonjour,

Vous pouvez bien demander au garage un rapport sur les réparations effectuées, en vue de la constitution du carnet d'entretien.

Et en cas d'échec à votre PJ qui a surement pris en compte le dossier au départ.

Mais le changement de la distribution est une opération planifiée d'entretien.